

DEKRA Automotive
Assistance Technique et Réglementaire

CS 30584
78197 Trappes cedex

Bon de Commande de vignette écologique

Depuis mars 2007, le règlement allemand sur la classification des véhicules en fonction de leurs émissions de polluants est entré en vigueur. Les dispositions de ce règlement prévoient d'une part la mise en place de « zones environnementales protégées » et d'autre part, le marquage des véhicules à l'aide de vignettes déterminant leurs groupes de pollution. Seuls les véhicules portant les vignettes correspondantes sur leur pare-brise pourront circuler dorénavant, en Allemagne, dans les zones protégées définies. Ces dispositions ne concernent pas uniquement le trafic de passage, mais aussi les habitants et visiteurs de ces zones protégées.

Pour commander une vignette écologique, merci de bien vouloir compléter le formulaire en LETTRES CAPITALES. Joignez une copie recto et verso de la carte grise de chaque véhicule concerné, accompagné du règlement par chèque d'un montant de 17,50 Euros pour chaque vignette, à l'ordre de DEKRA AUTOMOTIVE.

Pour les véhicules lourds (PTAC > 3500kg), nous vous demandons également une copie de la notice descriptive du véhicule (aussi appelé le "barré rouge").

Si vous détenez le certificat de conformité du véhicule (CoC), merci d'en joindre une copie à l'envoi, car celui-ci permet un traitement plus rapide de votre demande.

Veuillez porter une attention particulière à la retranscription du numéro d'immatriculation, car il sera reporté sur la vignette correspondante. Les champs notés d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de TVA de la part de DEKRA AUTOMOTIVE.

Sous peine de nullité, tout Bon de Commande doit être obligatoirement accompagné d'une fiche de Données par véhicule et des Conditions Générales de Vente, ci-après.

Adresse de livraison et de facturation

Civilité : M. Mme Melle

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Complément d'adresse :

CP : Ville :

Pays : Courriel :@.....

Téléphone : Fax :

Paraphe



* En toute confiance



Données du véhicule (Une fiche de Données par véhicule)

*Entre parenthèses sont précisées les rubriques de la nouvelle carte grise française correspondant aux informations demandées.

Numéro d'immatriculation (A.)*

Marque (D1)* et type (D.2)*

Numéro d'identification VIN (E)*

Energie / Carburant (P3)* Diesel Essence GPL Autres

P.T.A.C. (F2)* ≤ 3,5t >3,5t

Première mise en circulation (B)*

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | |
| J | J | M | M | A | A | A | A |

Si disponible, indication de la classe environnementale de réception CE. Mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE.

(V9)*

Vos remarques :

Copie de la carte grise :

Merci de fournir une copie recto/verso de la carte grise du véhicule mentionné ci-dessus. Joignez ce document au formulaire. **Attention, sans la copie de la carte grise, votre demande ne pourra pas être traitée.**

Je commande une vignette pour le véhicule mentionné ci-dessus pour le prix de 17.50 Euros TTC, envoi inclus. Dans le cas où DEKRA serait dans l'incapacité de me fournir une vignette, mon règlement me serait retourné avec la raison de la non délivrance du produit attendu.

Merci de cocher cette case si vous désirez une facture.

Date et signature (et tampon si entreprise) :
Faire précéder de la mention "Lu et approuvé"

Partie réservée à DEKRA Automotive

Vignette délivrée







Date d'envoi :/...../ 20.....

N° lettre suivie :



En toute confiance



Conditions Générales de Vente

Ce contrat se réfère au droit français, et plus particulièrement de la réglementation applicable à la vente à distance, régie par les articles L 121-16 et suivants du Code de la Consommation.

Avant de valider sa commande, le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que le Bon de Commande et la fiche de Données véhicule qui précède. La validation de sa commande vaut donc acceptation sans réserve, par le client, du contenu de ces documents qui forment un tout indissociable, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

L'ensemble des données et pièces fournies par le client, suivi de leur envoi effectif à DEKRA AUTOMOTIVE, vaudront preuve de la transaction.

ARTICLE 1 - COMMANDES :

DEKRA AUTOMOTIVE se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. La vente de Vignettes Ecologiques est limitée aux clients résidant en France métropolitaine.

Le client qui souhaite acheter une ou plusieurs Vignettes Ecologiques doit obligatoirement :

- remplir intégralement un Bon de Commande,
- renseigner intégralement une fiche de Données par véhicule concerné,
- valider sa commande, après l'avoir vérifiée, en la datant et la signant et en paraphant chaque page (Bon de Commande, Fiche(s) de Données véhicule et Conditions Générales de Vente, précédée de la mention manuscrite 'Lu et approuvé',

- y joindre les copies des pièces et le ou les chèques de paiement se rapportant à la Commande Les Vignettes Ecologiques peuvent être uniquement achetées :

- via le site Internet 'http://www.dekra-norisko.fr',

- en y imprimant les présentes Conditions Générales de Vente, obligatoirement précédées d'un Bon de Commande et d'une fiche de Données par véhicule concerné, dûment renseignés et accompagnés des justificatifs et règlements indiqués,

- en faisant parvenir le tout à l'adresse suivante : DEKRA AUTOMOTIVE – Assistance Technique et Règlementaire – CS 30584, 78197 TRAPPES Cedex.

DEKRA AUTOMOTIVE décline toute responsabilité, en cas de perte d'une commande qui n'aura pas été envoyée sous pli RAR.

DEKRA AUTOMOTIVE archivera les Bons de Commande et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle, conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, en tenant compte du taux de TVA applicable au jour de la commande. De ce fait, seuls des règlements en euros sont acceptés.

DEKRA AUTOMOTIVE se réserve le droit de modifier lesdits prix à tout moment et sans préavis. Cependant, les Vignettes Ecologiques seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Les prix indiqués comprennent les frais de renvoi, dans les trois (3) semaines de la réception d'une commande complète, le tampon de La Poste faisant foi, de la ou des Vignettes Ecologiques commandées, sous plis suivis, à l'adresse de livraison mentionnée par le client.

ARTICLE 3 – PAIEMENT

Tout règlement devra être effectué uniquement par chèque.

A la demande du client, il lui sera adressé une facture sur papier, faisant ressortir la TVA, lors du renvoi de la ou des vignettes Ecologiques commandées.

ARTICLE 4 - EXÉCUTION DES COMMANDES

Le renvoi de la ou des Vignettes Ecologiques s'effectuera, en lettre suivi, dans les trois (3) semaines de la réception de la commande complète s'y rapportant, le tampon de la poste faisant foi.

Cependant, en cas de Commande de Vignettes Ecologiques représentant un montant global d'au moins € 300 (trois cents euros), ce renvoi ne pourra intervenir, en tout état de cause, qu'au terme du délai d'encaissement du ou des chèques correspondants.

Si l'adresse de livraison indiquée par le client dans son Bon de Commande est erronée, DEKRA AUTOMOTIVE ne pourra être tenue pour responsable de la non réception par le client de la ou des Vignettes Ecologiques commandées.

ARTICLE 5 – ENREGISTREMENT DES COMMANDES - RESPONSABILITÉ

Le client procédant, sous sa seule et entière responsabilité, à la commande d'une ou plusieurs Vignettes Ecologiques, il ne pourra en aucun cas être procédé au remboursement, à l'échange ou au transfert d'une commande, ainsi définitivement validée.

Le client dispose par contre d'un droit de rétractation, tel qu'énoncé ci-après.

En tout état de cause, l'indemnité maximum à laquelle DEKRA AUTOMOTIVE pourrait se voir exposée au titre de sa responsabilité du fait des présentes, ne pourra être supérieure au montant payé par le client à l'appui de sa commande.

DEKRA AUTOMOTIVE, dans le cadre du processus de vente de Vignettes Ecologiques, n'est tenu que par une obligation de moyens. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée suite à un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet ou des Services Postaux, tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service ou autres problèmes de même ordre, indépendamment de sa volonté.

ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

L'ensemble des éléments (textes, commentaires, illustrations, images, etc...), reproduits sur le site 'http://dekra-norisko.fr' sont réservés au titre du Droit d'Auteur et, plus largement, au titre de la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle du site 'http://www.dekra-norisko.fr', sans le consentement exprès et par écrit de DEKRA AUTOMOTIVE est strictement interdite.

De même, tout lien simple, ou par hypertexte, est strictement interdit, sans un accord exprès et par écrit de DEKRA AUTOMOTIVE.

ARTICLE 7 – DROIT DE RÉTRACTATION

Le client dispose d'un délai de sept jours francs, à compter de l'envoi de sa commande, le tampon de La Poste faisant foi, pour exercer un droit de rétractation auprès de DEKRA AUTOMOTIVE, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités.

Tout exercice du droit de rétractation devra être notifié, sous pli RAR, à : DEKRA AUTOMOTIVE – Assistance Technique et Règlementaire – CS30584, 78197 TRAPPES cedex.

En cas d'exercice du droit de rétraction par le client dans le délai susvisé de sept (7) jours francs, le montant du chèque accompagnant la Commande concernée lui sera remboursé dans un délai au plus égal à trente (30) jours, à compter de la première présentation du pli RAR.

Le remboursement s'effectuera, au choix de DEKRA AUTOMOTIVE :

- par virement sur le compte bancaire du titulaire du chèque qui accompagnait la commande, dont un RIB sera joint par le client à son envoi RAR de rétractation,

- par chèque(s) bancaire(s), établi(s) à l'ordre du titulaire du ou des chèques qui accompagnait la commande et envoyé à l'adresse de livraison figurant sur le Bon de Commande du client,

- par renvoi à l'adresse de livraison du ou des chèques accompagnant la commandes, si ceux-ci n'ont pas encore été remis à l'encaissement.

Aucun envoi en contre-remboursement ne sera accepté, quel qu'en soit le motif.

Le client a la possibilité d'exercer son droit de rétractation en utilisant le modèle présenté à la fin des présentes Conditions Générales de vente.

ARTICLE 8 - SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information ou question concernant l'exécution des présentes, hormis par courrier à l'adresse sus indiquée, vous pouvez également contacter par mail le service Relations Clients de DEKRA AUTOMOTIVE, à l'adresse suivante :

assistance.tr@dekra.com

ARTICLE 9 - IDENTIFICATION

Les Vignettes Ecologiques sont proposées à la vente, sur le site Internet http://www.dekra-norisko.fr, par la SA DEKRA AUTOMOTIVE, au capital de 13 050 202,75 €, ayant son siège social 11-13 Avenue Georges Politzer –CS 30584- 78197 TRAPPES Cedex, RCS Versailles B 395 208 796.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies lors de l'achat de Vignettes Ecologiques sont nécessaires à la réalisation des prestations fournies et à la gestion de nos relations commerciales.

DEKRA AUTOMOTIVE s'engage à ne pas divulguer et à ne pas vendre à des tiers les informations qui lui seront communiquées par le client.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles transmises, le concernant. Pour cela, il lui suffit d'en faire la demande par courrier, en indiquant ses nom, prénom et domicile à l'adresse suivante :

- par courrier : DEKRA AUTOMOTIVE – Assistance Technique et Règlementaire

- CS 30584- 78197 TRAPPES Cedex.

- par courriel : assistance.tr@dekra.com

Le traitement automatisé d'informations, y compris la gestion des adresses électroniques des utilisateurs du site a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL, qui a été enregistrée le 30 avril 2008 sous le n° 1291557.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de litige, la date d'envoi (le tampon de la poste faisant foi) par le client de sa commande adressés à DEKRA AUTOMOTIVE, ainsi que le contenu de Bon de Commande, de la fiche Données du véhicule et des présentes Conditions Générales de Vente, complétés et visés par le Client, seront seuls considérés comme valant preuve de la date et du contenu du contrat de vente conclu avec DEKRA AUTOMOTIVE.

Le site http://www.dekra-norisko.fr étant édité en France, tout contrat de vente attaché aux présentes Conditions Générales de Vente sera soumis aux dispositions de la loi française.

Pour l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, comme pour leurs suites et conséquences, les parties au contrat élisent respectivement domicile :

- DEKRA AUTOMOTIVE : en son siège social, énoncé à l'article 9 'Identification',

- le Client : au lieu de livraison mentionné sur le Bon de Commande.

Par ailleurs, les tribunaux de la juridiction de Versailles seront seuls compétents pour connaître des litiges inhérents à la conclusion et à l'exécution de tout contrat de vente de Vignettes Ecologiques, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ANNULATION DE LA COMMANDE DANS LE DÉLAI DE 7 JOURS FRANCS

A envoyer, sous pli Recommandé avec Avis de Réception, à :

DEKRA AUTOMOTIVE – Assistance Technique et Règlementaire, CS 30584 - 78197 TRAPPES Cedex,

Date de la commande : _____

Nombre de Vignette(s) Ecologique(s) commandé : _____

Dénomination sociale : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Tél : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Conformément aux dispositions légales relatives à la vente à distance, je dispose d'un délai de sept (7) jours francs pour annuler le contrat de vente ci-dessus référencé, sans pénalités.

Par conséquent, je vous notifie, par l'envoi du présent coupon, l'annulation de mon contrat.

Fait à _____, le _____

Signature (et tampon si entreprise)